

Restriction sur l'utilisation d'additifs dans le tabac

Mémoire de l'Association médicale canadienne en réponse à l'Avis de projet de décret visant à modifier l'annexe de la *Loi sur le tabac* de Santé Canada

Le 10 novembre 2014



L'Association médicale canadienne (AMC) est le porte-parole national des médecins du Canada. Fondée en 1867, l'AMC a pour mission d'aider les médecins à prendre soin des patients.

Pour le compte de ses 82 000 membres et plus et de la population canadienne, l'AMC s'acquitte d'un vaste éventail de fonctions dont les principales sont de préconiser des politiques et des stratégies de promotion de la santé et de prévention des maladies, de promouvoir l'accès à des soins de santé de qualité, de faciliter le changement au sein de la profession médicale et d'offrir aux médecins le leadership et les conseils qui les aideront à orienter les changements de la prestation des soins de santé, à les gérer et à s'y adapter.

L'AMC est un organisme professionnel sans but lucratif qui représente la majorité des médecins du Canada et regroupe 12 associations médicales provinciales et territoriales et 51 organisations médicales nationales.



L'Association médicale canadienne (AMC) est heureuse de présenter ce mémoire en réponse à l'Avis de projet de décret de Santé Canada, publié le 14 octobre 2014, qui vise à modifier l'annexe de la *Loi sur le tabac*¹ portant sur la limitation de l'utilisation d'additifs.

Les médecins du Canada travaillent depuis des décennies pour un Canada sans fumée. En 1954, l'AMC a publié son premier avertissement public sur les dangers du tabac et elle continue depuis ce temps à préconiser contre le tabac les mesures de lutte les plus rigoureuses possible.

Contexte

Les produits du tabac aromatisés utilisent des saveurs de bonbons ou de fruits, notamment pour les petits cigares, le tabac pour pipe à eau, le tabac sans fumée et les feuilles à rouler. Les saveurs utilisées, notamment le chocolat, la menthe, la cerise, la pêche ou la fraise, plaisent aux jeunes. Les arômes rendent les produits du tabac plus agréables au goût pour les adolescents et les jeunes adultes consommateurs de produits du tabac parce qu'ils ont une faible tolérance à l'irritation et leur goût pour la fumée de tabac n'est pas développé². Le menthol est un arôme utilisé couramment et depuis longtemps dans le tabac pour réduire l'âpreté de la fumée de cigarette. C'est d'ailleurs la saveur la plus populaire chez les jeunes. Près de 3 jeunes Canadiens sur 10 qui ont fumé des cigarettes au cours des 30 derniers jours (29 %) ont déclaré avoir fumé des cigarettes au menthol³.

L'usage du tabac chez les jeunes

Bien que la consommation de tabac ait diminué au Canada, nous devons poursuivre nos efforts pour continuer à réduire le taux de tabagisme. Aujourd'hui, 16 % des Canadiens fument régulièrement, et la prévalence du tabagisme chez les jeunes adultes et les adolescents préoccupe tout particulièrement les médecins. En effet, 20 % des jeunes de 20 à 24 ans et 11 % des adolescents de 15 à 19 ans fument régulièrement⁴.

Les produits du tabac aromatisés, qui attirent particulièrement les jeunes Canadiens, sont une grave menace pour leur santé et bien-être. Un récent rapport intitulé, *Flavoured Tobacco Use: Evidence from Canadian Youth based on the 2012/13 Youth Smoking Survey*, révèle que les jeunes sont nombreux à consommer des produits du tabac aromatisés. Les résultats montrent que 50 % des élèves du secondaire au Canada qui avaient utilisé des produits du tabac au cours des 30 jours précédents avaient consommé des produits aromatisés⁵.

Modifications antérieures concernant les aromatisants

En 2009, l'AMC a appuyé les efforts déployés par le gouvernement fédéral pour limiter l'ajout d'additifs aromatisés aux produits du tabac dans la *Loi modifiant la Loi sur le tabac (2010)*. Mais la loi ne portait pas sur tous les produits du tabac et excluait le menthol comme

agent aromatisant. Les fabricants ont modifié le poids et l'emballage de leurs produits afin de se conformer techniquement à la Loi tout en continuant à commercialiser les produits aromatisés.

Recommandations de l'AMC

L'AMC est d'avis que le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer dans l'arrêt et la prévention du tabagisme chez les jeunes. L'AMC appuie le projet d'extension des interdictions d'utilisation de certains agents aromatisants dans la fabrication et la vente de petits cigares et de cigares de plus de 1,4 g à moins de 6 g.

Le fait que les modifications n'interdisent pas l'arôme de menthol pour les produits du tabac continue de préoccuper grandement l'AMC. À cet égard, l'AMC recommande que Santé Canada étende son interdiction sur les additifs aromatisants et inclue le menthol à la liste d'agents interdits dans les produits du tabac.

¹ Santé Canada. *Avis de projet de décret visant à modifier l'annexe de la Loi sur le tabac*. Le 14 octobre 2014. Consulté en ligne : http://www.hc-sc.gc.ca/hc-ps/consult/_2014/tobacco-act-loi-tabac/index-fra.php.

² Carpenter CM, Wayne GF, Pauly JL, Koh HK, Connolly GN. New cigarette brands with flavors that appeal to youth: Tobacco marketing strategies: Tobacco industry documents reveal a deliberate strategy to add flavors known to appeal to younger people. *Health Affairs* 2005;24(6):1601-1610.

³ Manske SR, Rynard VL, Minaker LM. 2014 (septembre). Flavoured Tobacco Use among Canadian Youth: Evidence from Canada's 2012/2013 Youth Smoking Survey. Waterloo (Ont.) : Propel Centre for Population Health Impact, 1-18. cstads.ca/reports.

⁴ Enquête de surveillance de l'usage du tabac au Canada (ESUTC) 2012. Consulté en ligne : http://www.hc-sc.gc.ca/hc-ps/tobac-tabac/research-recherche/stat/ctums-esutc_2012-fra.php.

⁵ Manske SR, Rynard VL, Minaker LM. 2014 (septembre). Flavoured Tobacco Use among Canadian Youth: Evidence from Canada's 2012/2013 Youth Smoking Survey. Waterloo (Ont.) : Propel Centre for Population Health Impact, 1-18. cstads.ca/reports.

Minaker L, Manske S, Rynard VL, Reid JL & Hammond D. *Tobacco Use in Canada: Patterns and Trends, 2014 Edition - Special Supplement: Flavoured Tobacco Use*. Waterloo (Ont.) : Propel Centre for Population Health Impact, University of Waterloo.